

INSCRIPTION SCOLAIRE & PÉRISCOLAIRE

- ÉCOLE
- CANTINE
- ALAE
- TRANSPORT

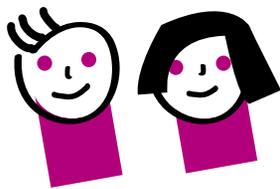
→ Votre contact :

Pour toute demande de rendez-vous,
contactez le régisseur : *Jonathan Gonzales*

- ▶ TÉL. : 06 40 63 99 69 / 05 62 24 11 56
- ▶ MAIL : serviceenfanceeducation@ville-labège.fr
- ▶ ADRESSE : Mairie de Labège, rue de la Croix Rose

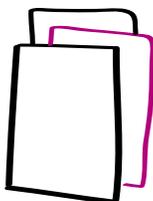
INSCRIPTION : MODE D'EMPLOI

→ École / Cantine / Activités périscolaires (ALAE) / Transport



- > **Retirer un dossier d'inscription**
pour chaque enfant qui compose la famille
- à l'accueil de la mairie
 - sur le site internet www.labege.fr
(Dans Ma Ville » Enfance jeunesse)

1



- > **Compléter le dossier**
pour chaque prestation choisie :
- école
 - restauration scolaire
 - activités périscolaires (ALAE)

2

+ Réunir les pièces justificatives demandées :

1/ Une pièce d'identité avec photo

(carte d'identité, passeport, permis de conduire...) pour justifier l'identité du représentant légal.

2/ Justificatif de domicile (moins de 3 mois)

Taxe d'habitation, facture gaz ou électricité, assurance habitation, quittance de loyer (hors quittance délivrée par un particulier), facture téléphone fixe.

3/ Filiation

Extrait d'acte de naissance avec filiation du bénéficiaire ou livret de famille

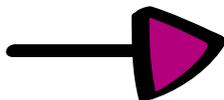
> **Pour une demande de tarif dégressif, merci de transmettre :**

- attestation CAF

ou

- si non-allocataire CAF :

joindre le dernier avis d'imposition des membres du foyer + copie du livret de famille mis à jour, mentionnant les enfants à charge.



3

> **Transmettre votre dossier et les pièces justificatives :**

- par mail : serviceenfanceeducation@ville-labège.fr
- sur place à l'accueil de la mairie, rue de la Croix Rose

4



> **Valider l'inscription :**

Le régisseur vous contactera pour vous fixer un rendez-vous. Par la suite une rencontre avec la directrice vous sera proposée.

Ce premier enregistrement est valable toute la durée de scolarisation de l'enfant à l'école maternelle.

Ce premier enregistrement n'induit pas une inscription définitive aux activités souhaitées.





RESTAURATION SCOLAIRE



Nouvelle inscription : avant la rentrée de septembre

Ces pré-inscriptions permettent d'estimer le nombre de repas à prévoir chaque jour

- auprès du régisseur, Jonathan Gonzales :
 - ▶ mail : serviceenfanceeducation@ville-labege.fr
 - ▶ Tél. : 06 40 63 99 69 / 05 62 24 11 56

Re-inscription : pour tout enfant déjà inscrit l'année précédente

- sur le Portail "Restauration scolaire" : www.labege.fr > paiement cantine (accès avec votre identifiant + le mot de passe)



Paiement : par prépaiement

Les différents modes d'approvisionnement du compte :

- **Carte bancaire**
 - **Portail famille** : accès avec votre identifiant + le mot de passe (remis par le régisseur lors de votre inscription)
 - **À la borne** : avec le badge de l'enfant
Mairie Annexe, rue de l'Autan (rez-de-chaussée)
- **Chèque**
 - **À l'ordre du trésor public** : Trésorerie Castanet-Tolosan
11 boulevard des Genêts - BP 92506 - 31325 Castanet Cedex
 - **À l'accueil de la mairie**, sous enveloppe
 - **Auprès du régisseur** (tél. : 06 40 63 99 69 / 05 62 24 11 56)
- **Espèces**
 - Exclusivement auprès du régisseur sur rendez-vous

La carte cantine de votre enfant est alors rechargée selon le montant que vous avez déterminé.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'un dégrèvement, contactez le CCAS - Tél. : 05 62 24 11 50 / mail : ccas@ville-labege.fr



Fonctionnement

- Le compte doit être rechargé avant la rentrée et toujours approvisionné.
- Dès la rentrée scolaire, l'enfant doit "badger" chaque matin pour chaque jour où il mange à la cantine.
- En cas de perte, la réédition sera facturée 7€.



Temps périscolaire : ALAE maternelle

• **Nouvelle inscription** : après le rendez-vous avec le régisseur et avant la rentrée de septembre

• **Re-inscription** : pour tout enfant déjà inscrit l'année précédente

→ sur le **Portail famille** : accès avec votre identifiant + le mot de passe



→ **Accueil du matin** : de 7h30 à 8h50

De 7h30 à 8h, les enfants sont accueillis dans un espace aménagé au sein de l'école élémentaire. Durant ce temps de transition entre la vie familiale et l'école, la priorité est donnée à l'accueil individualisé de l'enfant par un personnel qualifié.



→ **Le midi** : de 12h à 13h50

Organisé en deux services : les enfants de petite et moyenne section mangent, puis sont accompagnés à la sieste. Les enfants de moyenne et grande section profitent des animations puis mangent.



→ **Le soir** : de 16h15 à 18h20 (départ échelonné)

• 16h 15 : collation en classe / 17h10 : départ du bus

• ALAE : des ateliers, inscrits dans le projet éducatif, sont proposés par les animateurs, les ATSEM et des intervenants extérieurs (associations, médiathèque, parents...).



→ **Cotisation annuelle**

Les tarifs de l'ALAE sont fixés annuellement par le conseil municipal. La cotisation annuelle par enfant est calculée en fonction du quotient familial. Tarifs 2020 : **Tranche 1** : QF < 555 : 19.80€ / **Tranche 2** : 555 ≤ QF ≤ 1100 : 36.10€ / **Tranche 3** : QF > 1100 : 57€



TRANSPORT

L'inscription est obligatoire pour emprunter le transport scolaire.

1. Retirez le dossier d'inscription

• site du Conseil Départemental : à imprimer et à renvoyer complété :
www.transportsscolaires.haute-garonne.fr

ou

• Formulaire à l'accueil de la mairie qui le transmettra.

2. Récupérer la carte nominative avec le numéro de circuit à l'accueil de la mairie impérativement avant le 30 septembre.